

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET N° 71/15 du 28/I/1971
portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution du 30 Décembre 1969;

VU le Décret N°59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre
du Mérite Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits
de Chancellerie ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

AU GRADE DE CHEVALIER :

Monsieur FAURINS Gérard, Adjudant de l'Assistance Militaire Technique
de l'Armée de l'Air.

Monsieur LUVISUTTO Antoine, Adjudant de l'Assistance Militaire Technique
de l'Armée de l'Air.

ARTICLE 2.- Il ne sera pas fait application des dispositions du
Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des
droits de Chancellerie.

ARTICLE 3.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à BRAZZAVILLE, le 28 Janvier 1971

CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.-

